

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Résolution 397 (2016)¹ L'organisation d'activités interculturelles et interreligieuses : une boîte à outils à l'usage des élus locaux

1. L'une des priorités de la Stratégie du Congrès pour combattre la radicalisation au niveau local, adoptée en février 2015, est de combattre la radicalisation religieuse, ainsi que de stimuler et d'encourager la mise en œuvre d'activités interculturelles et interreligieuses au niveau local. Le but est de promouvoir les valeurs du Conseil de l'Europe et en particulier la nécessité de respecter la diversité et le pluralisme culturels et religieux, et d'avoir conscience de leur valeur pour la cohésion sociale.

2. Le Congrès s'est engagé à concevoir, à l'intention des collectivités locales, une boîte à outils qui leur permettra d'organiser de telles activités.

3. A cette fin, le Congrès :

a. charge son secrétariat de réaliser une telle boîte à outils sur la base des éléments énoncés dans l'exposé des motifs de la présente résolution ;

b. décide de diffuser cette boîte à outils aussi largement que possible ;

c. demande aux associations nationales (et régionales) de pouvoirs locaux et régionaux de soutenir cette initiative, en particulier en assurant la traduction dans leur langue et en diffusant la boîte à outils ;

d. invite le Porte-parole thématique sur les droits de l'homme du Congrès à inclure cette dimension et la boîte à outils dans son travail de sensibilisation des autorités locales aux droits de l'homme.

1. Discussion et adoption par le Congrès le 22 mars 2016, 1^{re} séance (voir le document [CG30\(2016\)04-final](#), exposé des motifs), corapporteurs : Bert Bouwmeester, Pays-Bas (L, GILD) et Josef Neumann, Allemagne (R, SOC).